

Calcul des cotisations inutilisées versées à un REER après le 26 février 1995 et assujetties à l'impôt en 2005

Pour le remplir, commencez par la colonne du mois de janvier et remplissez toutes les lignes pour ce mois avant de passer au mois suivant.

Remplissez ce tableau si vous avez rempli la partie 2 de cette déclaration, ou si vous avez versé des cotisations à vos REER ou à ceux de votre époux ou conjoint de fait en 2005 qui ne sont pas, et ne seront pas déduites à la ligne 208 dans votre déclaration de revenus de 2004 ou 2005.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
1. Inscrivez, pour janvier, le montant de la ligne 3 de la partie 2 de la présente déclaration. Si vous n'aviez pas à remplir la partie 2, inscrivez « 0 » pour janvier. Pour les autres mois, inscrivez le montant de la ligne 5 du mois précédent.													1
2. Inscrivez le montant des cotisations que vous avez versées à un REER au cours du mois (voir la remarque 4 à la fin de la déclaration).													2
3. Ligne 1 plus ligne 2													3
4. Inscrivez les retraits d'un REER et d'un FERR que vous avez inclus ou que vous incluez dans votre revenu pour 2005. Inscrivez-les dans la colonne du mois où vous les avez reçus ou êtes considéré comme les ayant reçus (voir la remarque 5 à la fin de la déclaration).													4
5. Ligne 3 moins ligne 4 (si négatif, mettre entre parenthèses)													5
6. Dans chaque colonne, inscrivez votre maximum déductible au titre des REER pour 2005, sans tenir compte de votre facteur d'équivalence pour services passés (FESP) net pour 2005 (voir la remarque 1 sur la première page).													6
7. Dans chaque colonne, inscrivez le total de vos facteurs d'équivalence rectifiés (FER), (la case 2 de tous vos feuillets T10 pour 2005), seulement si ce montant n'est pas inclus à la ligne 6 ci-dessus. Autrement, inscrivez « 0 ».													7
8. Ligne 6 plus ligne 7 (si négatif, mettre entre parenthèses)													8
9. Dans chaque colonne, inscrivez 2 000 \$ si vous aviez 19 ans ou plus à un moment donné en 2005.													9
10. Ligne 8 plus ligne 9 (si négatif, inscrivez «0»).													10
11. Ligne 5 moins ligne 10. Il s'agit du montant total assujetti à l'impôt pour le mois. Additionnez tous les mois et inscrivez le résultat à la ligne 4 de la partie 3. Si le résultat est négatif, inscrivez « 0 ».													11

Si, pour chaque mois, le montant de la ligne 5 est **inférieur** au montant de la ligne 10, vous n'avez pas à remplir cette déclaration car vos cotisations ne sont pas assujetties à l'impôt.

L'exemple qui suit montre comment remplir le tableau ci-dessus.

Après avoir vérifié son avis de cotisation de 2005 et consulté le guide T4040, *REER et autres régimes enregistrés pour la retraite*, Karine se rend compte qu'elle a versé à ses REER des cotisations excédentaires assujetties à l'impôt et qu'elle doit produire une déclaration T1-OVP. Sa situation est la suivante :

- Ses cotisations à ses REER en 2004 totalisent 5 600\$.
- Elle a demandé une déduction pour REER de 4 200 \$ à la ligne 208 de sa déclaration de revenus de 2004.
- Ses cotisations inutilisées à la fin de 2004 étaient de 1 400 \$.
- En 2005, elle a versé les cotisations suivantes à ses REER : 1 100 \$ en avril, 1 800 \$ en mai, 1 000 \$ en juin et 1 000 \$ en juillet.
- Elle n'avait pas de FESP net ni de FER en 2005.
- Après s'être rendu compte qu'elle a fait des cotisations excédentaires, Karine a rempli un formulaire T3012A, *Renonciation à l'impôt retenu sur le remboursement de vos cotisations inutilisées versées à un REER*, et l'a envoyé à l'ARC. Dès réception du formulaire T3012A approuvé par l'Agence, elle l'a fait parvenir à son émetteur de REER. Ses cotisations excédentaires lui sont finalement remboursées en octobre 2005.
- Elle a plus de 19 ans et son maximum déductible au titre des REER pour 2005 s'élève à 2 700\$.

En conséquence, Karine calcule la partie de ses cotisations inutilisées à ses REER qui est assujettie à l'impôt à l'aide du tableau ci-contre. Elle additionne ensuite les 12 montants de la ligne 11 et inscrit le total (5 400 \$) à la ligne 4 de la partie 3 pour calculer l'impôt qu'elle doit payer.

Si après avoir lu l'exemple, vous avez des questions, communiquez au **1 800 959-7383**.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
1	1 400	1 400	1 400	1 400	2 500	4 300	5 300	6 300	6 300	6 300	4 700	4 700	1
2	0	0	0	1 100	1 800	1 000	1 000	0	0	0	0	0	2
3	1 400	1 400	1 400	2 500	4 300	5 300	6 300	6 300	6 300	6 300	4 700	4 700	3
4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 600	0	0	4
5	1 400	1 400	1 400	2 500	4 300	5 300	6 300	6 300	6 300	4 700	4 700	4 700	5
6	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	6
7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
8	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	8
9	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	9
10	4 700	4 700	4 700	4 700	4 700	4 700	4 700	4 700	4 700	4 700	4 700	4 700	10
11	0	0	0	0	0	600	1 600	1 600	1 600	0	0	0	11